



Sainte-Anne-des-Lacs

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1004-16-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1004 AFIN D'INTRODUIRE DE NOUVELLES MODALITÉS DE TRAITEMENT ET D'ÉMISSION DE PERMIS POUR LA COUPE D'ARBRES MORTS ET DANGEREUX

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION est par les présentes donné par la soussignée, Me Maria Eugénia Valenzuela, directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, que lors de la séance ordinaire du 11 mai 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro no 1004-16-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004 afin d'introduire de nouvelles modalités de traitement et d'émission de permis pour la coupe d'arbres morts et dangereux.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : sadi.qc.ca/reglements ou à l'hôtel de ville, 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h le vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce 15 mai 2026.

Me Maria Eugénia Valenzuela
Directrice générale et greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Maria Eugénia Valenzuela, directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 15 mai 2026 l'avis public de mise en vigueur du règlement no 1004-16-2026 et en le diffusant sur le site Internet de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 mai 2026.

Me Maria Eugénia Valenzuela
Directrice générale et greffière trésorière
